

DECISION**LE PRÉSIDENT,**

- Vu** le code de l'Éducation, notamment les articles L 612-7 et L 712-2 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine ;
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** l'avis du conseil de l'école doctorale Sociétés, Langages, Temps, Connaissances en date du 1^{er} avril 2025 ;
- Vu** l'avis du conseil scientifique en date du 13 mai 2025 ;

DECIDEArticle 1

Mme Géraldine SUAU est nommée directrice de l'école doctorale Sociétés, Langages, Temps, Connaissances.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Article 3

Le Directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence et dans les locaux de l'école doctorale et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 30 juin 2025



Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des universités le

08 JUIL. 2025